

SIL-P en bref

Système d'information de laboratoire provincial

FOIRE AUX QUESTIONS – SNDÉ

CISSS de Chaudière-Appalaches



Rappel du projet du SIL-P (Système d'Information de Laboratoire Provincial)

Dans le cadre de la transformation numérique des services publics et de l'informatisation du RSSS, l'unification des systèmes d'information à travers le Québec est nécessaire. Le SIL-P vise le déploiement d'une solution unique, interopérable et harmonisée, qui soutient la démarche OPTILAB dans l'optimisation de la biologie médicale.

- Échéancier provincial : décembre 2025
- Mise en production pour Chaudière-Appalaches : 7 octobre 2025

Il est possible de consulter la première infolettre du projet ici : [Infolettre SIL-P](#)

Dans le cadre du déploiement du SIL-P, quelques changements impacteront les prescripteurs ayant un DMÉ au niveau de la transmission des résultats.

**** Il est important de comprendre que le projet du SIL-P n'aura aucune incidence sur l'acheminement des résultats aux dossiers patients (Médiclinic, DPE) ni sur la transmission des copies aux médecins n'ayant pas de DMÉ. ****

1. Qu'est-ce que le SNDÉ?

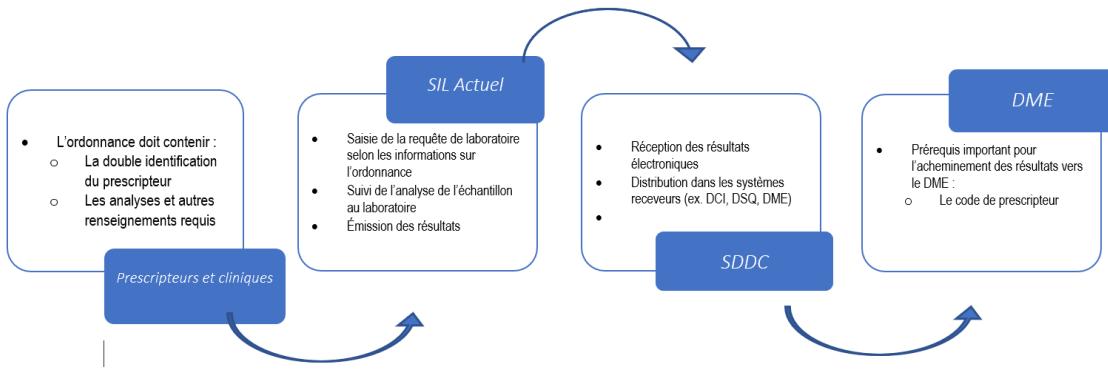
Le SNDÉ est le **Système de Notification et de Distribution Électronique** qui permet dorénavant aux prescripteurs de la province de recevoir leurs résultats d'analyses de laboratoire dans leur DMÉ (**Dossier Médical Électronique**).

2. Pourquoi s'abonner au SNDÉ?

Il est essentiel d'être abonné au SNDÉ si vous souhaitez continuer de recevoir les résultats de laboratoire dans votre DMÉ lors de la mise en production du SIL-P en octobre 2025. Jusqu'à maintenant, les résultats étaient transmis au prescripteur (peu importe sa clinique ou son lieu de pratique) ou à une clinique (peu importe le lieu où l'usager était suivi) via son numéro de pratique. Dorénavant, les **Dossiers Médicaux Électroniques (DMÉ)** s'alimenteront des résultats distribués par le SNDÉ provincial selon la clinique sélectionnée dans le SIL-P lui étant associée.

Si votre pratique est exclusivement intra-hospitalière, vous n'avez donc PAS à vous inscrire (pas de DMÉ = pas de SNDÉ).

Exemple avec la trajectoire actuelle : la clé de transmission des résultats dans les DMÉ étant le numéro de pratique du prescripteur, un omnipraticien avec par exemple une pratique en GMF, à l'urgence, et en CHSLD, reçoit actuellement l'ensemble de ses résultats dans son DMÉ (irritant pour plusieurs).

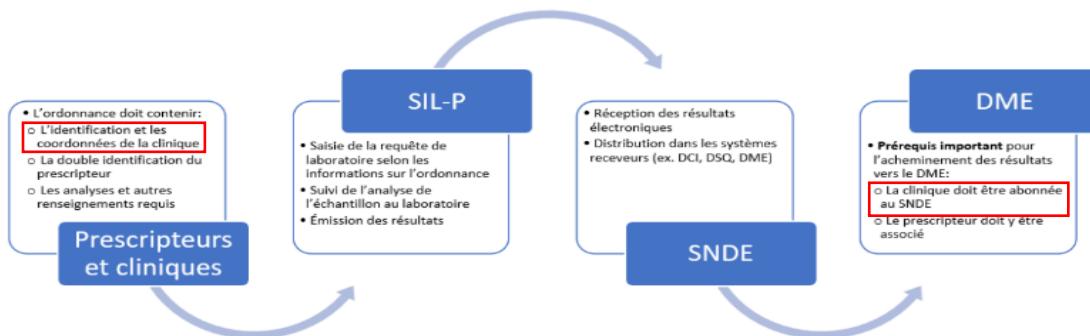


Exemple avec la trajectoire future : la transmission des résultats se fera par clinique. Le même omnipraticien de l'exemple précédent avec une pratique en GMF, à l'urgence, et en CHSLD, recevra alors seulement les résultats des examens qui auront été prescrits à la clinique inscrite.

Lorsque la clinique et le prescripteur sont abonnés au SNDÉ, les résultats électroniques reçus dans le DMÉ sont ceux des examens prescrits de la clinique qui sera clairement indiquée sur l'ordonnance (lieu de prescription) et ce, peu importe l'endroit où est prélevé le patient.

Un prescripteur peut être associé aux DMÉs de plusieurs cliniques lorsqu'il est requérant principal, mais une seule peut être désignée lorsqu'il est inscrit pour recevoir les résultats en copie conforme.

Abonnement au système de notification et de distribution électronique (SNDE)

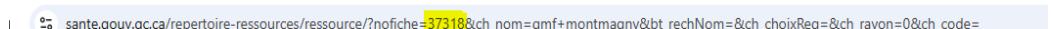


3. Comment fais-je pour m'inscrire au SNDÉ?

Le formulaire d'inscription pour votre abonnement au SNDÉ vous a été envoyé par Mme Louise Cloutier à l'automne 2024. D'autres relances seront faites sous peu. À noter qu'il est nécessaire d'avoir votre numéro RRSS (Répertoire des ressources en santé et services sociaux) pour vous abonner. Chaque clinique doit avoir son numéro RRSS.

3.1 Où puis-je trouver mon code RRSS?

- Allez sur le site <https://sante.gouv.qc.ca/repertoire-ressources/>
- Tapez votre clinique dans l'espace de recherche et le numéro va apparaître dans le lien URL :



3.2 Comment s'abonner au RRSS?

La clinique doit faire la demande à l'adresse suivante :

12cisss-ca_communication@ssss.gouv.qc.ca et le personnel de soutien prendra contact avec vous afin de confirmer le bon formulaire à remplir selon votre type d'entreprise ou d'organisme.

4. Si j'ai déjà rempli le formulaire, est-ce que je dois refaire la démarche?

Non, simplement nous envoyer la confirmation d'inscription initiale.

5. Est-ce qu'un formulaire doit être rempli par chaque prescripteur de la clinique?

Non, un formulaire par clinique doit être rempli. Le nom de tous les prescripteurs sera inscrit sur le même formulaire. Pour le moment, ce sont les responsables des cliniques qui sont sollicités, mais nous tendrons progressivement vers des approches personnalisées afin de rejoindre tous les utilisateurs DMÉ ne s'étant pas encore abonnés.

5.1. Est-ce que les futurs prescripteurs, utilisateurs de DMÉ, qui s'ajouteront à partir de maintenant seront automatiquement abonnés au SNDÉ?

Non. Le nouveau prescripteur devra s'inscrire au SNDÉ avec son numéro RRSS et pourra compléter le formulaire suivant : [Formulaire SNDÉ](#) et le transmettre à l'adresse suivante : co-sil.abonnements-snde.cisslav@ssss.gouv.qc.ca

6. Si je fais de la pratique hospitalière (urgence, hospitalisation) en plus de la prise en charge en clinique, est-ce que je dois remplir deux formulaires?

Non, seules les cliniques doivent être abonnées au SNDÉ pour la transmission des résultats dans le DMÉ. Dans le cadre de tout autre type de pratique qu'en bureau, la transmission des résultats se poursuivra telle qu'elle est actuellement.

6.1. Si je le souhaite, est-ce que je peux tout de même centraliser TOUS mes résultats, peu importe où je prescris, dans mon DMÉ?

De façon exceptionnelle, un prescripteur ayant un abonnement à un DMÉ peut signer un consentement via son fournisseur pour recevoir tous ses résultats dans le DMÉ de sa clinique principale, peu importe le lieu de prescription et ce, sans avoir à identifier sa demande de copie conforme. Afin que le CO-SIL procède à la configuration de cette fonctionnalité, une demande officielle doit être transmise au CO-SIL par le fournisseur DMÉ du prescripteur.

Le SIL-P vous permet également de vous inscrire en copie conforme lors de la saisie de la requête afin que vous soyez acheminée une copie des résultats à votre adresse par défaut (DME, télécopieur).

7. Pourquoi dois-je indiquer ma clinique sur le formulaire de prescription de laboratoire?

Pour que l'encodage se fasse correctement, pour l'aiguillage adéquat de la transmission des résultats.

8. Est-ce que je continuerai de recevoir mes résultats d'examens de pathologie dans mon DMÉ?

Oui, la pathologie n'est pas intégrée au SIL-P; la clé de transmission des résultats dans les DMÉ demeurera le numéro de prescripteur pour ces examens. Aucun changement.

9. Pourquoi est-ce que je reçois ce formulaire en provenance de plus d'un établissement (par exemple CISSS-CA et CHU de Québec)?

Chaque établissement doit faire la tournée des cliniques qui sont présentement connectées à leur SIL actuel pour s'assurer qu'à la date de mise en production du SIL-P, il n'y ait pas de pertes de données pour les cliniciens.

10. Quelles sont les conséquences si je ne m'abonne pas au SNDÉ?

Si le prescripteur ne s'inscrit pas au SNDÉ, celui-ci ne recevra plus les résultats d'analyses dans son DMÉ lors de la mise en production du SIL-P au 7 octobre 2025, mais seulement des copies papier. À noter que la transmission électronique est préconisée lorsque c'est une option possible, afin de s'inscrire dans le virage organisationnel sans papier, mais également pour les aspects de sécurité et de traçabilité associés.

11. Est-ce que je vais recevoir des copies papier même si je suis inscrit au SNDÉ?

Les copies papier seront retirées pour les cliniques inscrites après un mois de transaction. Tout comme pour la trajectoire actuelle, l'impression papier est cessée si une transmission électronique est possible.